

Qonto

Dépôt de capital

Conditions générales de service

Version en date du 6 Novembre 2023.



Préambule

OLINDA, Société par actions simplifiée au capital de 297 821,59 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 819 489 626 et dont le siège social se situe 18 rue de Navarin, 75009 PARIS agréée par l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'établissement de paiement au sens de l'article L522-1 du Code monétaire et financier, CIB 16958 (« Qonto ») propose à ses clients (« Le Client ») par le biais de sa plateforme www.qonto.com (« La plateforme Qonto ») un service d'assistance au dépôt de capital social pour les sociétés en formation (« Qonto Pack »).

Pour proposer ces services, Qonto fait notamment appel à des Notaires pour la séquestration des souscriptions et l'émission d'un certificat de dépôt (« Le Notaire »).

Le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales par le biais de ses mandataires sociaux autorisés en cochant la case correspondante lors de son inscription. Le Client doit communiquer les présentes conditions d'utilisation du service à tout souscripteur.

Description du service proposé

Qonto propose à son Client de l'assister dans ses démarches de dépôt de capital social afin de lui permettre d'obtenir, à distance, un certificat de dépôt nécessaire à l'immatriculation de sa société et la libération des fonds du dépôt de capital après immatriculation de cette dernière.

Dans ce cadre, Qonto propose au Client d'effectuer pour son compte les tâches suivantes :

- **Collecte des informations nécessaires au dépôt de capital de la société :**

- Entreprise en création : raison sociale, forme juridique, adresse du siège social ;
- Mandataire social et souscripteurs : genre, nom et prénom, adresse email, nationalité, date et lieu de naissance, adresse, montant des souscriptions.

- **Collecte des pièces justificatives nécessaires au dépôt de capital et à la libération des fonds :**

- Entreprise en création : projets de statuts, justificatif de domiciliation, demande de dépôt, KBIS, demande de libération du capital social ;
- Dans le cadre d'un apport en nature : tout document justificatif permettant de justifier de la valeur et de la propriété des biens apportés.
- Mandataire social et les souscripteurs : Pièce d'identité, justificatif de domicile.

- **Vérification des informations et pièces justificatives fournies.**

- **Assistance du client** en cas d'incomplétude ou de non-conformité des dossiers de souscription.

- **Ouverture de comptes de paiement temporaires** au nom de chaque souscripteur dans les livres de Qonto et collecte des souscriptions par virement SEPA sur un IBAN dédié.

- **Envoi à chaque souscripteur d'un RIB personnel** associé à son compte de paiement temporaire.

Attention, le virement de chaque souscripteur doit impérativement parvenir du compte personnel de chacun desdits

souscripteurs (compte ouvert au nom de chaque souscripteur).

- **Lorsque les fonds sont disponibles et prêts pour envoi**, Qonto se charge de transmettre les dossiers de dépôt de capital et les fonds au Notaire. A cette fin, le Client reçoit une demande de signature électronique envoyée par Qonto (via notre solution Hellosign ou toute solution assimilée).
- **Après réception par le Notaire des documents et des fonds, transmission au Client d'un certificat numérique de dépôt de capital**, signé par le Notaire et qui mentionne la répartition des fonds entre les différents souscripteurs le cas échéant ainsi que la date de réception des fonds par le Notaire. Ce certificat de dépôt numérique est disponible pour le Client dans un délai de 72 heures.

Le certificat papier est ensuite envoyé au Client dans les meilleurs délais, par courrier à l'adresse communiquée par le Client.

- **Après la réalisation du dépôt de capital auprès du Notaire**, Qonto propose à son Client de se charger de transmettre directement à ses partenaires proposant des services d'assistance dans la constitution de sociétés commerciales le certificat de dépôt de capital, justifiant de la bonne réalisation du dépôt des fonds (le Client manifeste sa volonté de bénéficier de ce service au moment de son enregistrement sur la plateforme Qonto).
- **Libération par le Notaire des fonds du dépôt de capital sur un compte de paiement ouvert dans les livres de Qonto au nom de la société immatriculée**, dans un délai de 5 jours ouvrés, sauf obligation légale imposant à Qonto ou au Notaire de réaliser des diligences supplémentaires.
- **Envoi au Client de sa carte de paiement associée au compte Qonto.**



Une fois le capital libéré, le Client pourra faire le choix d'utiliser un compte Qonto au nom de sa société et bénéficier de l'intégralité des services proposés sur la plateforme Qonto.

Informations importantes

Qonto vous offre désormais la possibilité de faire des apports en industrie et des apports en nature à hauteur de 30.000 euros. Conformément aux articles L 223-9, D. 223-6-1, L 227-1 et D 227-3 du code de commerce, ces apports ne sont pas soumis à l'obligation d'en faire évaluer la valeur par un commissaire aux apports. Il est de la responsabilité du Client et des souscripteurs de s'assurer de la correcte évaluation de ces apports et Qonto ne serait être tenu responsable des dommages, résultant d'une erreur d'évaluation, surévaluation ou sous-évaluation. A ce titre, Qonto ne sera en aucun cas tenu responsable de tout dommage direct ou indirect en découlant ainsi que de toutes actions émanant des associés ou de tiers.

En cas de libération partielle du capital social, Il incombe aux mandataires sociaux et associés de la société de s'assurer, conformément à la loi, de la bonne libération du solde restant dans les cinq années suivant la constitution de la société. Qonto n'assume aucun rôle dans la bonne exécution de cette obligation une fois le certificat du dépositaire émis et la société constituée. De ce fait, Qonto ne serait être tenu responsable de la non-exécution de cette obligation.

Veillez noter que Qonto n'offre pas la possibilité de créer une société au capital variable.

Qonto se réserve le droit de refuser tout dossier de dépôt de capital.

Le Client doit communiquer les présentes conditions d'utilisation du service à tout souscripteur.

Veillez noter également que le certificat de dépôt de capital est valable pendant une durée de 6 mois, pour permettre au Client de réaliser son immatriculation. A défaut d'immatriculation dans ce délai de 6 mois, le Client a la faculté de demander la réédition de sa demande de dépôt et Qonto se charge de l'envoyer à nouveau au Notaire, sans frais supplémentaire pour le Client.

Conditions tarifaires

Au moment de sa souscription au service de dépôt de capital avec Qonto, le Client a le choix entre quatre modes de tarification distincts :

Prestation de dépôt de capital

100% en ligne

82,80 € TTC (69 € HT)

comprenant le service d'émission du certificat de dépôt uniquement

Pack Basic

202,80 € TTC (169 € HT)

comprenant le service de dépôt de capital ainsi qu'un abonnement d'un an à l'offre "Basic" du compte Qonto

Pack Smart

346,80 € TTC (289 € HT)

comprenant le service de dépôt de capital ainsi qu'un abonnement d'un an à l'offre "Smart" du compte Qonto.

Pack Essentiel

478,80 € TTC (399 € HT)

comprenant le service de dépôt de capital ainsi qu'un abonnement d'un an à l'offre "Premium" du compte Qonto

Le paiement du service Qonto Pack est effectué par carte de paiement sur la plateforme Qonto, au moment de la souscription au service.

En raison de ses obligations légales, Qonto se réserve le droit à tout moment de refuser, sans justification ni droit à indemnité, un client.

Modalités de remboursement

Le Client a la possibilité d'abandonner la procédure de dépôt de capital à tout moment, suivant l'option choisie :

Pour toute prestation de dépôt de capital uniquement :

En cas d'annulation de l'opération de dépôt de capital antérieurement à la signature du certificat de dépôt, le Client pourra prétendre au remboursement de la somme réglée sur la carte utilisée pour le règlement de l'offre Dépôt de capital, correspondant au coût du service d'émission du certificat de dépôt par Qonto (69 euros HT).

Pour cela, le Client doit envoyer une demande d'abandon d'immatriculation auprès de Qonto et adresser au Notaire une attestation sur l'honneur demandant l'arrêt des formalités et la restitution des fonds, accompagnée d'un RIB personnel. Les fonds sont alors renvoyés au Client dans un délai maximum de 30 jours ouvrés, sur son compte personnel.

Aucun remboursement ne sera effectué une fois le certificat de dépôt édité, signé et mis à disposition par Qonto.

Pour tout pack annuel Qonto choisi :

En cas d'annulation de l'opération de dépôt de capital **antérieurement à la signature du certificat de dépôt**, le Client pourra prétendre au remboursement complet des sommes réglées sur la carte utilisée pour le règlement de l'offre Qonto Pack, incluant le forfait annuel choisi ainsi que le coût du service d'émission du certificat de dépôt.

Pack Basic 202,80 € TTC
= remboursement total de la somme payée

Pack Smart 346,80 € TTC
= remboursement total de la somme payée

Pack Essentiel 478,80 € TTC
= remboursement total de la somme payée

En cas d'annulation de l'opération de dépôt de capital **postérieurement à la signature du certificat de dépôt**, le Client ne pourra prétendre qu'au remboursement de la somme réglée sur la carte utilisée pour le règlement de l'offre Qonto Pack, c'est-à-dire que le coût du service d'émission du certificat de dépôt sera conservé par Qonto (69 euros HT).

Pack Basic 202,80 € TTC
= *remboursement de 129,60 € TTC*

Pack Smart 346,80€ TTC
= *remboursement de 273,60 € TTC*

Pack Essentiel 478,80 € TTC
= *remboursement de 417,60 € TTC*

Pour cela, le Client doit transmettre à Qonto, une demande d'abandon d'immatriculation ainsi qu'une attestation sur l'honneur pour chaque souscripteur demandant l'arrêt des formalités et la restitution des fonds, accompagnée d'un RIB personnel. Les fonds sont alors renvoyés au souscripteur dans un délai maximum de 30 jours ouvrés, sur son compte personnel.

En cas d'annulation à l'initiative du Client de l'opération de dépôt de capital, **postérieurement à la validation et l'ouverture du compte Qonto**, le Client ne pourra prétendre au remboursement des sommes réglées dans le cadre de l'offre Qonto Pack.

L'ensemble des stipulations relatives au remboursement ne sont pas applicables en cas de faute grave du Client et/ou de manquement aux Conditions générales d'utilisation du compte de paiement.

Qonto